

Mairie de Boyeux Saint Jérôme

Rue du Champet

01640 BOYEUX SAINT JEROME

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 20 mars 2017

Etaient présents : 9

Marie-Christine CHAPEL, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Roger DUVIQUET, Jacqueline RODEANO, Christiane BELY, Jacques CAGNAC, Laurent MONNET, Isabelle MEUNIER

Absent: Christophe GRISARD

Nombre de membres en exercice : 10

Monsieur Michel BELLANGEON a été nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve à l'unanimité le procès - verbal de la séance précédente.

2/ CA et Comptes de gestion 2016

M. Bellangeon, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2016 du budget principal et de l'eau qui sont conformes aux comptes de gestion de la Trésorerie et qui font apparaître les résultats de clôture suivants:

Budget Principal: + 30 209.81 € en investissement et - 275.91 € en fonctionnement

Budget Eau: + 154 596.23 € en investissement et + 3 119.40 € en fonctionnement

Les comptes administratifs et comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

3/ Taxes 2017

Mme le Maire rappelle les différents taux 2016 et propose à l'assemblée de ne pas les augmenter. A l'unanimité, l'assemblée maintient les taux des taxes à l'identique de 2016 à savoir: Taxe habitation 18.64% Taxe Foncier bâti 11.52% Taxe foncier Non bâti 65.53%

4/ Budgets principal et Eau 2017

Après examen, l'assemblée décide à l'unanimité de valider les budgets primitifs équilibrés comme suit:

Budget principal: 270 930 € en fonctionnement et 64 810 € en investissement

Budget eau: 97 220 € en fonctionnement et 220 347 € en investissement

5/ Transfert de compétence en matière d'urbanisme

Le conseil souhaite conserver la maîtrise de l'urbanisme communal et refuse à l'unanimité le transfert de compétence à la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

6/ Nouvelle rédaction article 2 des statuts de la Communauté de Communes CCRAPC

L'assemblée à l'unanimité accepte la nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts de

la communauté de communes CCRAPC

Questions diverses

Le conseil valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise SERVEAU pour la somme de 1 650 € HT relative à la fourniture et pose d'un enregistreur sur les compteurs des réservoirs d'eau de Poncieux Cornelle et Boyeux

Concernant une partie de l'éclairage public, la commune étudie les possibilités offertes par les nouvelles technologies

Il est rappelé les dangers de l'écobuage non surveillé au vu des nombreuses interventions récentes des pompiers et entretiens avec la gendarmerie pour ces incendies incontrôlés qui pourraient présager d'une interdiction pure et simple de la pratique de l'écobuage de la part des services de l'Etat

Toute les habitants recevront un communiqué rappelant les obligations et les responsabilités dans le cadre de cette pratique.

Séance levée à 23 H 15

Vu pour être affiché le 24 mars 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Boyeux - Saint - Jérôme, le 27 mars 2017

Le Maire

